

CPA : un crédit à la consommation pour acheter climatiseur, lave-linge et réfrigérateur

Le **Crédit Populaire d'Algérie (CPA)** met en avant son crédit à la consommation **C'PLUS CONSO**, destiné à permettre aux particuliers de financer l'achat de plusieurs biens de consommation sans devoir attendre de disposer de la totalité du budget nécessaire.

Dans une nouvelle communication, la banque cite notamment trois équipements du quotidien : **un climatiseur, une machine à laver et un réfrigérateur**. Des achats qui peuvent devenir nécessaires, particulièrement pendant la période estivale, mais dont le coût peut peser sur le budget des ménages.

Avec **C'PLUS CONSO**, le CPA propose aux particuliers un financement destiné à l'acquisition de biens de consommation. Selon les conditions publiées par la banque, le crédit peut couvrir jusqu'à **90 % du prix du bien**, dans la limite de **700 000 dinars**. Le montant minimum du crédit est fixé à 100 000 dinars sur la page actuelle du produit.

Le demandeur doit toutefois assurer une contribution personnelle d'au moins **10 % du prix du bien**. Le montant du financement dépend également de ses revenus, avec une mensualité de remboursement qui ne doit pas dépasser **30 % du revenu net mensuel**, selon les conditions affichées par le CPA.

Jusqu'à 36 mois pour le remboursement

Le crédit proposé par le CPA prévoit une durée de remboursement comprise entre **6 et 36 mois**, selon les conditions actuellement publiées par la banque. Le remboursement s'effectue par mensualités constantes comprenant le principal, les intérêts et les taxes.

Le taux d'intérêt est variable et dépend des conditions générales de banque en vigueur. Le CPA indique également des frais de gestion de **4 000 dinars TTC** ainsi que des frais d'étude correspondant à **0,5 % du montant du crédit**, avec un minimum de 1 000 dinars et un maximum de 10 000 dinars.

مع C'PLUS CONSO ، استمتعوا بالراحة في منزلكم ابتداءً من اليوم



Qui peut bénéficier de C'PLUS CONSO ?

Le dispositif est destiné aux personnes physiques de nationalité algérienne résidant en Algérie, disposant d'une capacité juridique et financière et souhaitant acquérir un bien à titre privé.

Autre condition importante : le financement concerne des **produits assemblés en Algérie par des entreprises de droit algérien**. Le dossier doit notamment comporter une facture établie au nom du bénéficiaire par un vendeur ou représentant d'une entreprise conventionnée avec le CPA, ainsi qu'une attestation du fabricant confirmant que le produit est fabriqué ou assemblé en Algérie.

Avec cette campagne, [le Crédit Populaire d'Algérie](#) met donc en avant une solution de financement destinée aux ménages qui souhaitent acquérir certains équipements nécessaires sans supporter immédiatement l'intégralité de leur coût. L'entreprise a multiplié les [offres](#) ces derniers jours. Une démarche agressive qui témoigne de la volonté de la banque de préserver son statut de la première banque d'Algérie en terme de chiffres d'affaires.